



Traitement de semences orge de printemps

**Systiva®**

**Le 1<sup>er</sup> traitement de semences qui protège du semis jusqu'à la dernière feuille, ÇA CHANGE TOUT !**

- Sécurise le potentiel des parcelles
- Permet de gagner du temps
- Réduit le nombre de passages de pulvérisateur
- Favorise l'assimilation de l'azote

## SYSTIVA®, LE 1<sup>ER</sup> TRAITEMENT DE SEMENCES DES ORGES EFFICACE CONTRE LES MALADIES FOLIAIRES

### Maladies de la semence



+++



++++

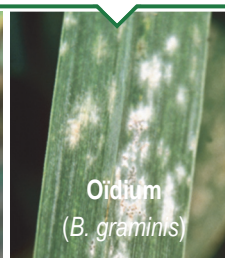


+++

### Maladies foliaires des orges



++++



+++



+++

\*Afin de prévenir les résistances, Systiva® est recommandé en association avec un traitement de semences. Contre le charbon nu, l'associer à Premis® 25 FS.

Efficace sur attaques précoces d'oïdium et de rouille naine.

Efficacité :

++++

Très bonne

+++

Bonne

## SYSTIVA® SÉCURISE L'IMPLANTATION ET LE PEUPLEMENT EN SORTIE D'HIVER

### Effet biomasse



Témoin  
sans TS



Systiva®

### Effet racines



Témoin  
sans TS



Systiva®

### Effet résistance au gel



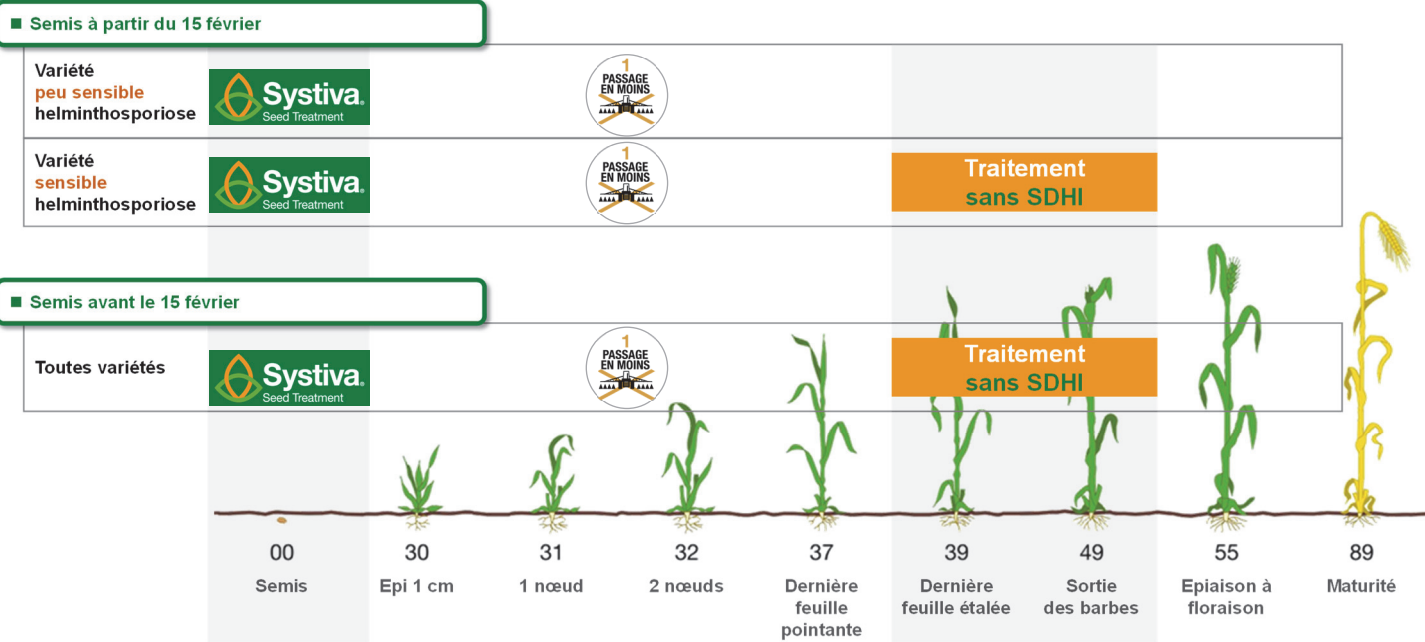
Témoin  
TS de Réf.



Systiva®

SYSTIVA® CONTRIBUE À DE NOUVEAUX ITINÉRAIRES AGROÉCOLOGIQUES SUR ORGES DE PRINTEMPS

Dès le semis avec Systiva®, raisonnez différemment l'itinéraire de protection fongicide de vos orges en tenant compte de la date de semis et de la sensibilité variétale.



- L'intégration de Systiva® dans les programmes de protection de l'orge d'hiver réduit le nombre de traitements fongicides foliaires (baisse d'IFT) et contribue ainsi à l'obtention de la certification HVE.
- Systiva® favorise l'assimilation de l'azote et limite de ce fait les pollutions de l'atmosphère et de nappes.



QU'EST-CE QUE SYSTIVA® ?

|                              |                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AMM                          | N° 2140051                                                                                                                                                                                                                               | Pour toutes informations techniques, nos experts sont à votre écoute<br>0 800 100 299 Service & appel gratuits                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Composition                  | 333 g/L Xemium®                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Formulation                  | Suspension concentrée pour traitement des semences                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Cultures et usages autorisés | ORGES :<br>Maladies de la semence : fusarioses, helminthosporiose ( <i>D. Gramineum</i> ), charbon nu (OH uniquement)<br>Maladies foliaires : helminthosporiose ( <i>D. Teres</i> ), rhynchosporiose, rouille naine, oïdium, ramulariose | Protection de l'utilisateur :<br>Pendant le chargement du semoir et son nettoyage : gants certifiés EN 374-3; EPI vestimentaire certifié EN ISO 27065/A1; EPI partiel : blouse ou tablier à manches longues de catégorie III type 3 (PB) ; protection respiratoire certifiée P2 minimum; lunettes ou écran faciale certifiés EN 166 (cigle 3); bottes certifiées EN 13 832-3.<br>Pendant le semis : gants certifiés EN 374-3 en cas d'intervention sur le semoir; EPI vestimentaire certifié EN ISO 27065/A1. |
| Dose autorisée               | 0,15 L/q (pour 140 Kg/ha, 70 g s.a/ha)                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

\*nom d'usage de la substance active fluxapyroxad.

BASF France SAS - Division Agro – 21, chemin de la Sauvegarde – 69134 Ecully Cedex. Agrément : N° IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Détenteur d'homologation : BASF. © Marque déposée BASF. Premis® 25 FS - AMM n°2100002 - 25 g/L triticonazole - orge : fusariose et charbon nu : 0,2 L/q. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.basf.fr](http://www.agro.basf.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Référence du document : 302CESE1023R. Septembre 2023.

Systiva® : SGH07 - SGH09 - Attention - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée - H362 : Peut être nocif pour ls bébés nourris au lait maternel. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Premis® 25 FS : H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 : Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.